

## CONSEIL JANVIER 2018

Monsieur le Maire présente les différents dossiers à délibérer :

**Contrat de Location de Monsieur Arnold YANDE M'BALA – Gîte de Merle 138.49 euros + 50 euros charges à compter du 8 janvier 2018**

**Convention avec le SIEL pour l'adhésion à une compétence optionnelle répartie en deux groupes :**

- conseil administratif et technique pour le montage d'une opération d'aménagement 325 euros/2018
- conseil administratif et technique lors de l'élaboration du PLU ainsi qu'une réflexion pour inciter à la performance énergétique et environnementale 650 euros /2018

**Au vu des dossiers en cours et des différents projets, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier.**

**Approbation de la convention à intervenir pour la mise à disposition du service de la commune de MERLE LEIGNEC auprès de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION pour l'entretien de voies d'intérêt communautaire. Le conseil municipal valide la convention qui fixe les modalités d'exécution et les conditions financières qui s'y rattachent.**

**Soutien du Conseil municipal à la motion de l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.**

**Suite à la fermeture de l'auberge de Leignec, le conseil municipal décide de rénover l'appartement situé au premier étage. Suite à la validation des devis, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à engager et mandater les dépenses liées à ce dossier jusqu'à l'adoption du budget primitif.**

**Dossiers en cours :**

**Dossier Ordures ménagères – contrôle du listing par chaque conseiller et envoi à Loire Forez**

**Conduite d'outil hivernal – Suite à la nouvelle législation sur les obligations de formation des agents pour la conduite de matériel communal, Mr SOLEILHAC demande la prise en charge de la formation Poids Lourds.**

**Mr le Maire propose de se renseigner sur les différentes possibilités de formation et leur coût.**

**Point à temps et curage des fossés avec LOIRE FOREZ, marché à bons de commande : Entreprise CHAUT FOLLEAS pour un montant de 2040 euros PAT et 2200 euros curage des fossés. Mr Fonton a suivi le dossier avec un agent technique de la Loire Forez pour valider les interventions. Deux sites sont retenus, ils correspondent au budget 2018 affecté pour ces travaux par Loire Forez pour la commune.**

**Cette intervention via les services de Loire Forez entre dans le champ de l'Attribution de Compensation**

**Adressage : suite à la reprise du listing, un point sera fait quant au nombre de mats et de plaque pour commande.**

**Afin de résoudre le problème de saletés dans la cuve à fuel des gites de Merle, Un devis sera demandé et présenté au prochain conseil municipal.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée**